

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2023**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **5 407 573,754 DT** et une valeur liquidative égale à **2,193 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » au **31 décembre 2023**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur le point suivant : La note des états financiers 6.2, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement «**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FMBZ KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>Note</u>	<u>Au 31.12.2023</u>	<u>Au 31.12.2022</u>
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	4 319 451,758	4 066 435,070
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		264 685,440	249 838,650
b - Obligations et valeurs assimilées		4 054 766,318	3 816 596,420
c - Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 082 943,990	1 019 876,010
a - Placements monétaires	<u>AC2</u>	530 993,456	490 337,692
b - Disponibilités	<u>AC3</u>	551 950,534	529 538,318
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC4</u>	15 927,432	11 328,191
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIFS		5 418 323,180	5 097 639,271
<u>PASSIFS</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	9 524,479	4 686,024
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	1 224,947	1 155,941
TOTAL PASSIFS		10 749,426	5 841,965
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	5 091 105,290	4 824 163,599
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	316 468,464	267 633,707
a - Résultat distribuable de l'exercice		312 147,290	261 695,013
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		4 321,174	5 938,694
TOTAL ACTIF NET		5 407 573,754	5 091 797,306
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 418 323,180	5 097 639,271

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2023</u> <u>Au 31.12.2023</u>	<u>Du 01.01.2022</u> <u>Au 31.12.2022</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	270 956,739	244 621,025
a - Dividendes		15 763,878	11 612,132
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		255 192,861	233 008,893
c - Revenus des autres valeurs			
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	90 917,616	66 967,708
<u>Total des revenus des placements</u>		361 874,355	311 588,733
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-43 085,684	-44 625,832
REVENUS NET DES PLACEMENTS		318 788,671	266 962,901
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-6 641,381	-5 267,888
RESULTAT D'EXPLOITATION		312 147,290	261 695,013
Régularisation du Résultat d'exploitation		4 321,174	5 938,694
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		316 468,464	267 633,707
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 321,174	-5 938,694
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-7 017,551	4 523,738
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		4 324,767	4 991,337
Frais de négociation des titres		0,000	0,000
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		309 454,506	271 210,088

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2023 Au</u> <u>31.12.2023</u>	<u>Du 01.01.2022</u> <u>Au 31.12.2022</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</u>	<u>309 454,506</u>	<u>271 210,088</u>
<u>D'EXPLOITATION</u>		
a - Résultat d'exploitation	312 147,290	261 695,013
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-7 017,551	4 523,738
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 324,767	4 991,337
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>6 321,942</u>	<u>180 296,971</u>
a- Souscriptions	404 845,683	298 276,559
Capital	187 407,659	147 995,797
Régularisation des sommes non distribuables	60 587,227	48 435,180
Régularisation des sommes distribuables	156 850,797	101 845,582
b- Rachats	-398 523,741	-117 979,588
Capital	-186 299,098	-58 836,554
Régularisation des sommes non distribuables	-60 511,973	-19 261,819
Régularisation des sommes distribuables	-151 712,670	-39 881,215
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	315 776,448	451 507,059
<u>ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	5 091 797,306	4 640 290,247
b - En fin de l'exercice	5 407 573,754	5 091 797,306
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	2 464 998,969	2 375 839,726
b - En fin de l'exercice	2 466 107,530	2 464 998,969
VALEUR LIQUIDATIVE	2,193	2,066
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	6,147%	5,796%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution le 29 juillet 2005.

« **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est la banque L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES. Le gestionnaire étant UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2023**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;

- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient 7 lignes de BTA y compris la ligne de BTA « juillet 2032 » dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er Janvier 2018 Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.

6.3- Evaluation des autres placements

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

6.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN****AC1 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 4 319 451,758 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
	a- Actions ,valeurs assimilées et droits rattachés				
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	1860	264 631,500	264 685,440	4,89%
	SOUS.TOTAL 1		264 631,500	264 685,440	4,89%
	b- Obligations et valeurs assimilées				
	Bons de Trésor assimilables				
TN0008000598	BTA 6% AVRIL 2024	220	218 306,000	226 051,120	4,18%
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	100 188,970	1,85%
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027	100	94 000,000	101 946,040	1,89%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	80	72 880,000	80 421,203	1,49%
TN0008000721	BTA 7.2% FÉVRIER 2027	185	173 881,500	182 294,236	3,37%
TN0008000721	BTA 7.2% FÉVRIER 2027	180	156 780,000	177 367,364	3,28%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	100	90 450,000	96 547,370	1,79%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	57	51 578,745	55 032,001	1,02%
TN0008000739	BTA 7.4% FÉVRIER 2030	50	43 225,000	47 056,678	0,87%
TN0008000739	BTA 7.4% FÉVRIER 2030	400	338 000,000	376 453,425	6,96%
TN0008000812	BTA 7.5% DECEMBRE 2028	100	90 200,000	91 401,329	1,69%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	120	103 426,833	106 953,173	1,98%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	360	296 820,000	320 859,518	5,93%
TN0008000804	BTA 8% MARS 2033	100	89 150,000	93 853,671	1,74%
TN0008000804	BTA 8% MARS 2033	300	267 900,000	281 561,014	5,21%
TN0008000762	BTA 8% NOVEMBRE 2030	100	91 000,000	91 512,438	1,69%
TN0008000762	BTA 8% NOVEMBRE 2030	200	182 200,000	183 024,877	3,38%
	Total Bons de Trésor assimilables		2 456 498,078	2 612 524,427	48,31%
	Emprunts d'Etat				
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.60%	3 000	300 000,000	312 624,658	5,78%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.60%	2 300	230 000,000	235 081,425	4,35%
	Total Emprunts d'Etat		530 000,000	547 706,083	10,13%
	Emprunts Obligataires				
TN0004700746	ATL 2017-1	750	15 000,000	15 746,754	0,29%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
TN0004700803	ATL 2019-1	1 300	26 000,000	26 171,401	0,48%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1	1 500	150 000,000	160 940,383	2,98%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	1 600	160 000,000	162 935,257	3,01%
TN0004700712	ATL SUBORDONNE 2017	1 000	20 000,000	20 265,923	0,37%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-2	600	12 000,000	12 625,941	0,23%
TN0003100773	BNA SUBORDONNE 2018-1	400	16 000,000	16 428,066	0,30%
TN0001300623	BTE 2011	1 700	76 500,000	79 916,302	1,48%
TN0001300656	BTE 2016	1 400	28 000,000	29 579,998	0,55%
TN0004201455	CIL 2018-1	900	18 000,000	19 459,490	0,36%
TN0004201471	CIL 2020-1	1 000	30 000,000	30 185,902	0,56%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	500	50 000,000	52 306,011	0,97%
TN0007310444	HL 2017-03	300	12 000,000	12 737,754	0,24%
TN0007310501	HL 2018-02	600	36 000,000	38 812,931	0,72%
TN0002102135	TLF 2020-1	800	32 000,000	33 768,778	0,62%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	600	36 000,000	39 029,129	0,72%
TN0002102127	TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	450	27 000,000	28 291,220	0,52%
TN0002102010	TUNISIE LEASING 2018-1	1 250	50 000,000	52 141,858	0,96%
TN0003900248	UIB 2009-1	1 000	30 401,511	31 023,019	0,57%
TN0003900263	UIB 2011-1	400	16 000,000	16 282,020	0,30%
TN0003900388	UIB SUBORDONNÉ 2016	750	15 000,000	15 887,671	0,29%
	Total Emprunts Obligataires		855 901,511	894 535,808	16,54%
	SOUS.TOTAL 2		3 842 399,589	4 054 766,318	74,98%
	TOTAL 1+2		4 107 031,089	4 319 451,758	79,88%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2023 à 4 107 031,089 DT contre 3 856 583,687 DT à la clôture de l'exercice 2022, soit une augmentation de 250 447,402 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Titres OPCVM	264 631,500
Emprunts des sociétés	360 000,000
Emprunts d'Etat et BTA	218 306,000
Total	842 937,500

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Titres OPCVM	245 923,180	250 314,865	0,000	4 391,685
Emprunts des sociétés	346 566,918		346 500,000	-66,918
Total	592 490,098	250 314,865	346 500,000	4 324,767

AC 2 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 530 993,456 DT , il se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif Net
PL 9.64% AB 91J 25-03-2024 (*)	25/03/2024	91	9,64%	530 000,00	530 993,456	9,82%
Total				530 000,000	530 993,456	9,82%

*Créances sur opérations de prise en pension livrée sur 544 bons BTA 7.2% % Mai 2027

AC 3 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 551 950,534 DT contre 529 538,318 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Avoirs en banque	551 950,534	529 538,318
Total	551 950,534	529 538,318

AC 4 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 15 927,432 DT contre 11 328,191 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Intérêts courus sur compte courant	14 025,185	8 978,032
Autres débiteurs-Retenu à la source sur BTA	1 902,247	2 350,159
Total	15 927,432	11 328,191

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 9 524,479 DT contre 4 686,024 DT eu 31.12.2022 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire à payer	3 369,383	3 053,146
Rémunération du dépositaire à payer	6 155,096	1 632,878
Total	9 524,479	4 686,024

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2023** à 1 224,947 DT contre 1 155,941 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Redevance CMF à payer	473,227	428,784
Publication	200,000	200,000
Retenue à la source à payer	551,720	527,157
Total	1 224,947	1 155,941

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2023	
Montant en Nominal	2 464 998,969
Nombre de parts	2 464 998,969
Nombre de porteurs de parts	3
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	187 407,659
Nombre de parts	187 407,659
Nombre de porteurs de parts	-
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	186 299,098
Nombre de parts	186 299,098
Nombre de porteurs de parts	-
Capital au 31 Décembre 2023	
Montant en Nominal (2)	2 466 107,530
Nombre de parts (1)	2 466 107,530
Nombre de porteurs de parts	3

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 5 091 105,290 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de l'exercice -au 31.12.2022	4 824 163,599	4 824 163,599
Souscription de la exercice	187 407,659	187 407,659
Rachat de l'exercice	-186 299,098	-186 299,098
Résultat 2022 capitalisé	267 633,707	267 633,707
Régularisation du résultat 2022 capitalisé	816,953	816,953
Régularisation des Sommes non Distribuables	75,254	75,254
Autres Mouvements	-2 692,784	313 775,680
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-7 017,551	-7 017,551
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	4 324,767	4 324,767
Frais de négociation des titres	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		316 468,464
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2023	5 091 105,290	5 407 573,754

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2023 présente un montant de 316 468,464 DT contre 267 633,707 DT au 31 Décembre 2022 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Résultat Distribuable de l'exercice	312 147,290	261 695,013
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	4 321,174	5 938,694
Total	316 468,464	267 633,707

NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 270 956,739 DT contre 244 621,025 DT au 31.12.2022, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Dividendes	15 763,878	11 612,132
Revenus des Obligations des sociétés	151 002,108	143 325,677
Revenus des emprunts de l'Etat	104 190,753	89 683,216
Total	270 956,739	244 621,025

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 90.917,616 DT contre 66 967,708 DT au 31.12.2022, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Revenus des Dépôts à Vue	47 077,607	41 334,769
Revenus des Prises en Pension Livrée	43 840,009	25 632,939
Total	90 917,616	66 967,708

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 43 085,684 DT contre 44 625,832 DT au 31.12.2022, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire	36 930,588	34 596,601
Rémunération du dépositaire	6 155,096	10 029,231
Total	43 085,684	44 625,832

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 6 641,381 DT contre 5 267,888 DT au 31.12.2022, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Redevance CMF	5 186,638	4 858,713
Publicité et Publication	200,000	369,319
Commissions bancaires	49,743	30,856
Charges diverses	1 190,000	0,000
Impôts et taxes	15,000	9,000
Total	6 641,381	5 267,888

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Revenus des placements	0,147	0,126	0,123	0,111	0,108
Charges de gestion des placements	-0,017	-0,018	-0,019	-0,017	-0,016
Revenus nets des placements	0,129	0,108	0,104	0,094	0,092
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,003	-0,002	-0,002	-0,002	-0,002
Résultat d'exploitation (1)	0,127	0,106	0,102	0,092	0,090
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,002	-0,002	0,002	-0,001
Sommes distribuables de l'exercice	0,128	0,109	0,100	0,093	0,089
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,002	-0,002	0,002	-0,002	0,001
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-0,003	0,002	0,007	0,006	0,011
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,002	0,002	0,000	0,003	-0,002
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-0,001	0,004	0,007	0,009	0,009
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,126	0,110	0,109	0,101	0,099
Droits d'Entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,001	0,004	0,007	0,009	0,009
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,001	0,004	0,007	0,009	0,010
Valeur liquidative	2,193	2,066	1,953	1,846	1,744
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	0,83%	0,92%	0,95%	0,96%	0,96%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,11%	0,10%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,03%	5,39%	5,22%	5,21%	5,31%
Actif net moyen	5 173 052	4 853 160	4 649 363	4 209 321	3 613 908

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.

Cette commission sera prélevée hebdomadairement sur l'actif net du fonds et versée annuellement au dépositaire à terme échu.